

Garantie

Vending



Merci d'avoir fait l'acquisition d'un produit Zumex. Nous espérons que notre produit vous apportera entière satisfaction et ce pendant longtemps. C'est pour cela que Zumex soumet tous ses produits à de rigoureux contrôles, afin de garantir la qualité et la sécurité de ses produits, en satisfaisant aux exigences des réglementations les plus strictes.



* Consultez la gamme de produits certifiés.

En tant que fabricant de l'appareil dont vous avez fait l'acquisition, nous sommes convaincus de son excellente qualité et espérons que vous ne serez pas amené à faire appel à une intervention technique. Cependant, si vous avez besoin d'informations, de conseils d'utilisation, d'un support technique et/ou de pièce de rechange, pendant ou en dehors de la période de garantie, nous nous tenons à votre entière disposition sur www.zumex.com. N'hésitez pas à visiter notre site web et à nous consulter pour toute question.

Vous trouverez ci-après les conditions de garantie de votre produit Zumex VENDING.

Conditions de la Garantie de Base

Zumex garantit, pendant 1 an à compter de la date de votre achat, l'excellente qualité et le bon fonctionnement du produit neuf que vous venez d'acquérir.

Veuillez lire attentivement ce document et, en cas de doute, contactez-nous sur service@zumex.com

Que couvre la garantie ?

La présente garantie comprend le droit au remplacement gratuit de tout élément du produit neuf que vous avez acheté, en cas de défaut de fabrication, défaut d'assemblage ou de panne, pourvu que celle-ci soit due à un défaut de fabrication occasionnant un dysfonctionnement. Cependant, la garantie Zumex VENDING suppose que l'acheteur est un professionnel pouvant gérer lui-même les réparations et l'entretien des produits achetés, Zumex offrant uniquement la livraison de l'élément de remplacement et le support technique nécessaire au remplacement de l'élément défectueux.

Pour faire jouer la présente garantie, vous est tenu de justifier, au moyen de la facture d'achat correspondante, de la date d'acquisition de l'appareil, du modèle et du numéro de série.

Que ne couvre pas la garantie ?

Étant donné que Zumex, en tant que fabricant du produit, ne peut être responsable de certains aspects de votre appareil étrangers à notre activité, certaines pannes et dommages ne peuvent être couverts par cette garantie.

Cette garantie ne couvre pas notamment les produits qui n'ont pas été directement achetés auprès de Zumex Group, S.A.

La Notice d'Utilisation contient toutes les recommandations propres à l'installation et à l'utilisation de l'appareil, ainsi que des conseils d'optimisation de son fonctionnement. Veuillez procéder aux vérifications indiquées dans la notice. La garantie ne couvre pas les détériorations, dommages ou dysfonctionnements causés par une installation incorrecte ou une utilisation inappropriée. C'est pourquoi, il est extrêmement important de lire attentivement la Notice d'Utilisation. Si vous le souhaitez, vous pouvez la consulter sur notre site web www.zumex.com

En tout cas, la présente garantie ne couvre pas:

- La mise à disposition du service (déplacement), la main d'œuvre et le transport.
- La solution aux pannes dont les causes sont étrangères à la conception ou fabrication de l'appareil (comme, par exemple, un défaut de fourniture d'électricité) ou occasionnées par une utilisation inappropriée.
- La réparation des défauts de l'appareil causés par des dommages non imputables au fabricant et dus à des conditions externes, les détériorations causées par des chocs, les dommages occasionnés par des conditions climatiques ou d'autres phénomènes naturels, ainsi que les influences externes comme les surtensions et/ou surpressions.
- La réparation faisant suite à une utilisation autre que celle définie par le fabricant, ainsi qu'à une manipulation ou à des efforts indus, l'utilisation de produits de nettoyage ou d'agents chimiques inadaptés, les dommages causés par des effets chimiques ou électrochimiques de l'eau, ainsi que par des installations ou montages incorrects, du fait de conditions générales environnementales anormales ou d'un mau-vais entretien de l'appareil suite à l'inobservation des travaux de maintenance et de nettoyage, conformément aux instructions d'utilisation.
- Le remplacement ou la réparation de pièces usées, compris dans l'entretien et le nettoyage courant du produit ; ainsi que les pièces que le fabricant recommande de remplacer au terme d'une certaine durée ou d'un nombre de cycles de fonctionnement.
- Le remplacement ou la réparation de pièces en plastique ou sensibles (comme par exemple, la trappe d'accès au verre, les cales, le film sur la porte, le réservoir de déchets, les bidons, les tambours, le tube de silicone, l'anti-goutte, la balayeuse de pulpe, tubes etc.), dès lors que leur dysfonctionnement ou leur rupture ne sont pas imputables à un défaut de fabrication.

Enfin, la garantie n'est pas applicable si l'appareil a été ouvert ou manipulé par des personnes ne possédant pas l'agrément de formation officielle sur la gamme VENDING, dispensée par Zumex ou du personnel habilité par Zumex, ou en cas de remplacement ou d'utilisation de pièces additionnelles ou accessoires autres que des pièces d'origine Zumex.

Important

Pour bénéficier de la présente garantie, il est indispensable de justifier, auprès de Zumex Group, S.A., de la date de réception du produit neuf en produisant la facture d'achat que vous devez conserver pour éviter de futurs problèmes.

La garantie Zumex VENDING est une garantie internationale, applicable à tous les produits de la gamme Vending, d'origine Zumex, directement achetés auprès de Zumex Group, S.A. par tout acheteur, indépendamment du lieu où ce dernier est établi.

À l'exception des garanties expresses prévues ci-dessus, Zumex n'accorde aucune autre garantie, expresses or implicite, statutairement ou autrement, concernant le produit, l'aptitude d'un employ précis ou non. A la mesure que permettnet les lois locales, Zumex ne sera pas tenue responsable de la perte de jouissance du produit, du désagrément, de la perte ou de tout autre dommage indirects découlant de l'utilisation du produit ou de l'inaptitude à utiliser le produit ou de la violation de toute garantie expresse ou implicite.

Enregistrez votre produit sur www.zumex.com au cours des premiers jours d'utilisation afin que vous puissiez bénéficier du meilleur service qui soit et de faciliter la gestion de votre garantie.

Bienvenue chez Zumex, nous espérons que vous ferez bon usage de votre produit.

*Les conditions de garantie applicables aux produits vendus après le 01/01/2014.